

# Conditions générales de livraison

## de Kistler Instrumente AG

### 1. Champ d'application

Nos ventes, livraisons et établissements de projets sont tous soumis aux seules conditions générales présentes. Les conditions différentes d'un donneur d'ordre ou d'un acheteur (dénommé acheteur) ne sont valables que pour autant que nous les ayons expressément approuvées par écrit au préalable. En présence de conditions générales locales ou de conditions de ventes spécifiées, celles-ci remplacent nos conditions dans la mesure où ces dernières restent applicables en cas de contestations, de lacunes ou d'imprécisions.

### 2. Logiciels

Les logiciels sont soumis à des conditions spéciales. Nous assurons leur aptitude opérationnelle sous des systèmes d'exploitation spécifiés; dès lors, une garantie étendue de fonctionnement est formellement exclue. Les droits de l'acheteur sont limités à l'utilisation du logiciel sur un seul système; la copie ou la retransmission du logiciel sont interdits.

### 3. Offres

Nos offres sont valables durant 60 jours à partir de la date d'émission et revêtent un caractère confidentiel. A défaut d'une commande y relative, nous nous réservons le droit de demander la restitution de tous les documents mis à disposition.

### 4. Prix

Les prix s'entendent en devise indiquée, emballage compris, départ d'usine (EXW Winterthur, Incoterms 2000); sont exclus: TVA, assurance, dédouanement et autres impôts et taxes. Des adaptations de prix pour des livraisons non encore effectuées restent en tout temps réservées en cas d'importantes modifications touchant les éléments de base de calcul. Elles seront cependant communiquées à l'acheteur, sans convention préalable, dans les délais les plus brefs. Les emballages spéciaux ou aptes au transport maritime sont facturés séparément.

### 5. Conditions de paiement

Les factures sont payables à 30 jours, à partir de la date de la facture, à notre domicile et sans aucune déduction. Les lettres de change et chèques ne sont reconnus comme paiement qu'au moment de leur encaissement.

### 6. Retards

A l'expiration du délai de paiement, l'acheteur est mis en demeure, sans sommation. L'intérêt de retard dû à partir de ce moment est supérieur de 6 % du taux d'escompte actuel de la banque nationale du pays où la marchandise a été réceptionnée.

### 7. Délais de livraison

Nous nous efforçons toujours, même en cas de difficultés imprévues, de tenir les délais de livraison que nous avons fixés et minutieusement calculés. Toutefois, il ne nous est pas possible de les garantir obligatoirement. En cas de livraison retardée, l'acheteur n'a pas le droit de se défaire du contrat ni de faire valoir une quelconque prétention. Les livraisons partielles sont admises.

### 8. Commandes Programmes

Dans les contrats programmes intervient une obligation de prélèvement dans le délai d'un an à partir de la date de confirmation de commande. Une gestion de stock convenue fait l'objet d'une facturation spéciale des frais.

### 9. Quantités livrées

La facturation s'effectue pour les quantités effectivement livrées et aux prix unitaires de la confirmation de commande.

### 10. Retours de marchandises

Nous n'acceptons des retours de marchandises que sur approbation préalable du point de vente concerné. La reprise d'appareils conçus spécialement pour un client est exclue. Les marchandises retournées sans consentement préalable sont renvoyées à l'acheteur à ses frais. Une taxe de traitement est prélevée pour les frais d'administration et de contrôle d'entrée de marchandises.

### 11. Garantie

Notre garantie s'étend, durant une année à partir du jour de la livraison, à toutes les imperfections pour lesquelles il est prouvé que leur cause provient d'un défaut de matériel ou de fabrication. La garantie est limitée au remplacement ou à la réparation des produits ou composants défectueux ou au remboursement du montant facturé pour des pro-

duits ou composants non remplacés. Dès lors, toute garantie subséquente est formellement exclue. Les produits remplacés entrent en notre propriété. Les frais inhérents au remplacement de pièces défectueuses (c.-à-d. enlèvement, transport et montage) incombent au client. Sont exclus de notre garantie, les produits dont les défauts ne sont pas à attribuer à un matériel défectueux, à une insuffisance dans la construction ou des produits présentant des symptômes d'usure (p. ex. due à l'utilisation de la marchandise, à un usage inapproprié, des conditions météorologiques, de l'air pollué ou des influences électromagnétiques intolérables), d'un entretien insuffisant, de l'observation des instructions de service, de surcharge, de tests, de l'utilisation de matériaux inadéquats, d'influence de produits chimiques ou de réactions électrolytiques ou d'autres motifs. Toutes autres prétentions de l'acheteur qui ne sont pas réglées dans les présentes conditions générales de livraison et qui ne sont notamment pas mentionnées de manière explicite comme p. ex. les prétentions à l'indemnisation d'un dommage, à une réduction de prix ou à une résiliation de contrat sont exclues. L'acheteur ne peut en aucun cas prétendre à une indemnisation de dommage et particulièrement pas lorsqu'il s'agit de dommages ou de dommages subséquents ayant entraîné une perte de production, d'utilisation, de commandes ou de gain ainsi que d'autres dommages indirects et subséquents. Cette exclusion de la responsabilité n'est cependant pas valable en cas d'acte illicite intentionnel ou de négligence grave de notre part ; elle s'applique toutefois en cas d'actes illicites ou de négligences graves émanant de personnes engagées par nous ou qui exécutent pour nous un travail déterminé. Les marchandises contestées sont à nous retourner, franco notre domicile ou à l'adresse de notre entreprise de distribution.

#### 12. Réclamations (vices de marchandises)

En présence de défauts constatables, l'acheteur doit nous en informer sitôt après réception de la marchandise. Lorsqu'un défaut n'apparaît qu'ultérieurement, la réclamation doit intervenir sitôt le défaut constaté.

#### 13. Réserve de propriété

Tous les produits livrés restent en notre propriété jusqu'à la réception du paiement de la totalité du prix d'achat.

#### 14. Droit de gage et de réserve

L'acheteur ne dispose d'aucun droit de gage ou de réserve.

#### 15. Droit applicable

Les présentes Conditions générales de livraison et tous les contrats établis entre les parties contractantes sont soumis au droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises.

#### 16. For juridique exclusif

Pour le jugement de tous les litiges résultant des ou liés aux présentes Conditions générales de livraison et aux contrats établis entre les parties contractantes, seuls les tribunaux ordinaires de Winterthur sont compétents.

#### 17. Données techniques

Les données, dimensions et illustrations figurant dans les brochures, répertoires de données ou catalogues sont indiquées selon nos meilleures connaissances. Les données des documentations n'ont un caractère obligatoire que lorsqu'elles sont désignées comme telles. Les modifications techniques restent réservées.

#### 18. Droits de protection

Les tierces personnes ne doivent avoir accès ni aux données techniques ni aux dessins qui ont été remis en plus des documents de vente ordinaires. L'acheteur n'a pas le droit de transmettre à des tiers les connaissances relatives à la fonction ou d'en faire usage de quelque manière. Toute infraction à cette règle astreint à une totale indemnisation du dommage.

Version 001-030f du 1 Avril 2004